

SOLIDARITÉ

# ENTRETIEN AVEC... DELPHINE BACCOUCHE

*La directrice de l'Association d'Aide aux Victimes et Mesures Judiciaires (AVIMEJ), qui vient d'installer sa permanence au Relais D'Accès au Droit à Mairie+, tous les vendredis, de 9h30 à 16h30, nous explique son action.*

> En quelques mots, pouvez-vous nous expliquer ce qu'est l'AVIMEJ ?

Depuis 26 ans, l'association (habilitée par le Ministère de la Justice) propose une prise en charge globale, qu'elle soit juridique, psychologique ou sociale, pour toute personne qui s'estimerait victime d'une infraction pénale. « Estimerait », car nul besoin de poursuite judiciaire ou de plainte déposée pour être accompagné par l'AVIMEJ. Ainsi, nous assistons les victimes, quel que soit leur sexe ou leur âge, ayant subi des infractions pénales (vol, violence, viol, escroquerie, harcèlement...), mais aussi des accidents collectifs, c'est-à-dire catastrophe naturelle, accident de la route, attentat ou événement entraînant un traumatisme. Nous sommes présents dans nos 39 permanences sur le département, dont désormais une située au Relais d'Accès au Droit de Melun.

> En quelques chiffres clés, c'est quoi l'AVIMEJ ?

En 2022, ce sont 17 000 entretiens confondus et 8 500 personnes accompagnées sur le département. 53% de l'activité est liée aux violences intrafamiliales. Aujourd'hui, un enfant témoin de violence est considéré comme une victime et non plus comme un simple témoin. D'autre part, 25% correspondent aux rendez-vous pris pour l'accès au droit. Le reste concerne des infractions multiples. Notre force c'est la Fédération France Victime, une fédération nationale qui nous permet d'avoir une réserve de compétences (juristes, psychologues ou écoutants) pour répondre le plus vite aux demandes.

> Sur votre site internet, vous lancez un appel aux dons. En quoi cela vous aide-t-il et comment faire ?

Nous dépendons essentiellement des fonds publics : Ministère de la Justice, Département de Seine-et-Marne, Région Île-de-France, fonds de prévention de la délinquance de la Préfecture, agglomérations. Cependant, face à une augmentation de l'activité depuis environ 3 ou 4 ans, nous manquons de moyens humains pour pouvoir prendre en charge les victimes et éviter les délais d'attente de traitement. Nous appelons donc tous ceux qui veulent nous aider à faire un don en se rendant sur le site de l'association ou par courrier.



## ⊕ D'INFOS

- [avimej.org](http://avimej.org)
- 19, rue du Général Leclerc, 77100 Meaux

> Pourquoi collaborer avec Mairie+ de Melun ?

L'association étant installée au Tribunal Judiciaire de Melun depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à une augmentation des demandes d'accompagnement. Beaucoup sont liées à l'accès au droit : immobilier, pénal, de la famille... Comme nous privilégions l'aide aux victimes, nous avons sollicité la Mairie de Melun afin qu'elle puisse nous mettre à disposition des locaux. Cela nous permet d'accueillir le public tous les vendredis, sur un créneau de 30 minutes. Les rendez-vous sont gratuits (à prendre à l'accueil de Mairie+) et confidentiels.

« Toute personne a le droit d'être accompagnée quelle que soit sa situation sociale ou financière, avec ou sans papier. » explique Delphine Baccouche.



*En poste depuis deux ans en tant que Directrice de l'AVIMEJ, Delphine Baccouche n'a cessé d'œuvrer pour la protection de l'enfance, des mineurs et d'axer ses actions en faveur des victimes au cours de sa carrière.*